

MAIRIE DE GERMAGNY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2016, le 13 avril à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de GERMAGNY au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur JANDOT Alain, Maire.

Présents: Mme MONTILLOT Mireille, Mme MONTILLOT Valérie, M. JANDOT Rémi, Mme LECLAIRE Sylvie, M LABILLE Laurent, M LECLAIRE Loïc
Excusé : Mme DEMORTIERE Fabienne donne pouvoir à Mme MONTILLOT Valérie

Secrétaire de séance: M Rémi JANDOT

Ordre du jour :

- Fiscalité Directe Locale/ Délibération n°14
- Vote du budget communal/Délibération n°15
- Vote du budget assainissement/ Délibération n°16
- Subventions 2016/ Délibération n°17
- Questions diverses

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil du 05 Avril 2016.

Pas de rapport d'activité.

Décisions du Maire :

DC03/2016 : titre de concession.

Fiscalité Directe Locale/ Délibération n°14

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

Taxe d'habitation : 12,10%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,26%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45%

Vote du budget communal/Délibération n°15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité de voter le budget suivant

Dépenses de fonctionnement : 162 478,85€

Recettes de fonctionnement : 162 478,85€

Dépenses d'investissement : 30 100,00€

Recettes d'investissement : 43 088,40€

Excédant de : 12 988,40€

Vote du budget assainissement/ Délibération n°16

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité de voter le budget suivant

Dépenses de fonctionnement : 41 493,30€

Recettes de fonctionnement : 41 493,30€

Dépenses d'investissement : 211 901,79€

Recettes d'investissement : 211 901,79€

Subventions 2016/ Délibération n°17

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- RAR Maison du terroir : 100€
- FNACA: 60€
- Coopérative scolaire : 100€
- Jeunes sapeurs pompiers JOUVENCE VAL DE GUYE :40€
- Banque Alimentaire : 50€
- Établissement régional d'enseignement adapté : 50€

Questions diverses :

- **Journée verte** fixée le 23 Avril 2016 à 9h. Les prospectus ont été distribués.
- **Radar pédagogique** : La Communauté de Communes Sud Cote Chalonnaise va faire une commande groupée.
- Rappel, pour la réunion lundi 18 Avril à 20h à la salle de la mairie pour **l'avenir de l'école**.

Fin de la séance à 22h.

Le secrétaire de séance

Le Maire